

LEVER LE VOILE SUR LES BAILLEURS DE FONDS DE PROJETS EXTRACTIVISTES ET LEURS INTERMÉDIAIRES



Remerciements

Auteur.e.s

Recherche initiale	Salena Fay Tramel y Arif Naqvi
Manuel d'éducation populaire	Ronald Wesso

Contributions

Le groupe de travail sur les industries extractives du consortium CMI! a coordonné et supervisé la recherche ainsi que la production des documents connexes. Les membres de ce groupe sont :

Alexa Bradley	JASS
Ana Inés Abelenda	AWID
Annabel Wildschut	WO = MEN Dutch Gender Platform
Connie Nawaigo- Zhuwarara	JASS
Jean Kemitare	UAF Africa
Joyce Hamilton	Count Me In! Consortium
Julia Lima	UAF-Latin America
Inna Michaeli	AWID
Susan Asio	UAF Africa
Patricia Ardón	JASS

Traduction

	Margarita Cruz
Révision	Kay Stubbs (espagnol) Bénédicte Allaert (français)
Révision	Nathalie Thériault

Mise en Page

Diana Rubio	diana-rubio.com
-------------	-----------------

Cette publication a été réalisée grâce au soutien financier du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas via le consortium Count Me In!.



PROLOGUE

Le 3 mars 2016, Berta Caceres, défenseuse autochtone des droits humains reconnue au niveau international, était assassinée à cause de son action pour stopper la construction d'un barrage qui menaçait sa communauté. En tant que coordonnatrice du Conseil civique des organisations populaires et autochtones du Honduras (COPINH), elle avait joué un rôle de chef de file durant les années d'activisme, de plaidoyer et de résistance de sa communauté.

Malgré la forte résistance de cette communauté, le projet de construction du barrage semblait continuer à aller de l'avant, jusqu'à ce que l'assassinat de Berta déclenche un mouvement d'ampleur mondiale qui fasse pression sur les investisseurs du barrage afin qu'ils retirent leur investissement. Le consortium Count Me In!, un collectif d'organisations et de donatrices qui soutiennent les mouvements féministes, lui-même soutenu par les Pays-Bas, s'est joint à cette mobilisation car beaucoup de ces mouvements œuvraient avec Berta et d'autres défenseuses des droits humains depuis des années. La révélation que l'État néerlandais (La Société néerlandaise de financement du développement, la FMO) était un des investisseurs du barrage a créé une onde de choc, mais cela a également été une occasion d'engager un dialogue franc avec le ministère néerlandais, d'exprimer nos dé-

saccords et de faire pression sur lui. Cinq ans plus tard, le projet de barrage reste suspendu et les efforts se poursuivent pour obtenir justice pour Berta.

Notre expérience au sein de CMI! est que la capacité d'aller dans les coulisses de ces projets, d'identifier et de faire pression sur les bailleurs de fonds qui les financent, constitue un point de levier clé pour les défenseur.e.s des terres qui s'opposent aux projets extractivistes mais celui-ci est souvent perçu comme difficile à identifier. En tant que consortium, cette prise de conscience nous a inspirées le lancement d'un projet de recherche sur la manière de « pister l'argent » qui finance les projets extractivistes, dans le but de rendre cette analyse disponible et utile pour les défenseuses dans leurs communautés.

Cet article du consortium CMI! qui synthétise les résultats de cette recherche s'adresse aux politiques, aux défenseuses, aux mouvements sociaux et aux organisations de terrain en leur proposant une analyse qui facilite l'élaboration de stratégies plus solides pour y faire face.

En solidarité, le consortium Count Me In!

Vos commentaires et suggestions sont les bienvenus à l'adresse suivante :
info@justassociates.org

LEVER LE VOILE SUR LES BAILLEURS DE FONDS DE PROJETS EXTRACTIVISTES ET LEURS INTERMÉDIAIRES

Introduction	6
Count Me In! (CMI!) et son action contre l'extractivisme	8
Cadre de la recherche	9
Risques de violence dans les communautés touchées par les industries extractives	11
La chaîne d'investissement des projets extractivistes	13
Les modèles de financement des projets extractivistes	16
Le contexte mondial : le néolibéralisme	18
Gouvernements, institutions étatiques et autres intermédiaires	20
Le recours aux instruments juridiques et relatifs aux droits humains	23
Les organes de gouvernance mondiale	25
Risques et limites	27
Les défis de la recherche et de ce projet	29
Les termes de la recherche	29
Protéger les femmes activistes	30
Évaluer le potentiel des points de pression et des stratégies	32
Points de pression	33
Stratégies	34
En conclusion : lever le voile sur les investisseurs et faire pression sur eux, une stratégie utile?	36
Notes	38

INTRODUCTION

Les projets extractivistes ont souvent des impacts désastreux sur la vie et les moyens de subsistance des communautés autochtones, rurales et qui tirent leur subsistance de la terre. Caractérisés « par l'extraction de biens et de ressources naturelles », ce type de projets, y compris l'exploitation minière à grande échelle, l'extraction de combustibles fossiles, les monocultures (par exemple, l'huile de palme), les barrages hydroélectriques et le dragage de sable, ont quatre caractéristiques déterminantes :

1. L'extraction intensive de ressources naturelles;
 2. L'extraction de grandes quantités, généralement d'un seul produit ou culture;
 3. Une faible exigence en matière de traitement et de transformation;
 4. Les ressources extraites sont généralement destinées à l'exportation.
- Les dommages causés par les projets extractivistes ont tendance à affecter

les femmes plus directement car ils se superposent aux discriminations fondées sur le genre préexistantes, aux responsabilités en termes de nourriture, d'eau et de soins à la famille dont elles se chargent en grande partie, en plus de participer à l'intensification de toutes les formes de violence. C'est pourquoi les femmes sont souvent en première ligne de la résistance communautaire contre l'extractivisme. Cela fait d'elles les cibles de diffamation, d'abus, d'arrestations et de répression, et de plus en plus d'attaques violentes et d'assassinats.

Berta Caceres, la féministe hondurienne défenseuse des terres et leader autochtone du COPINH, assassinée en 2016, est devenue l'un des victimes les plus connues de cette répression violente. Au lendemain de sa mort, la construction du barrage hydroélectrique d'Agua Zarca, auquel elle et sa communauté résistaient, a été interrompue lorsque les

bailleurs de fonds du projet se sont retirés en raison de la forte pression exercée par l'opinion publique internationale (bien que le permis pour le projet reste valable).

Cette affaire a attiré l'attention sur le fait que, bien que les projets extractivistes soient généralement situés dans l'hémisphère Sud, ils nécessitent des investissements importants qui proviennent souvent des pays du Nord. Des mobilisations axées sur la dénonciation et une action de pression sur de tels investisseurs pourraient-elles aider d'autres communautés et activistes à résister contre l'extractivisme? Quels sont les défis auxquels de telles actions seraient confrontées? Comment les alliés et les institutions peuvent-ils aider? Et que faut-il faire pour garantir les meilleurs résultats possibles?

Cet article fait suite aux efforts du consortium Count Me In! (CMI!) à s'engager sur ces questions en partageant les résultats de sa recherche commanditée intitulée « Dans les coulisses des industries extractives : perspectives critiques du Honduras, de l'Indonésie et du Zimbabwe » par Salena Fay Tramel et Arif Naqvi. Il retrace également les efforts du consortium pour vulgariser les conclusions du rapport à travers son manuel d'éducation populaire « Dans les coulisses des industries extractives : argent, pouvoir et résistance des communautés ».

COUNT ME IN! (CMI!) ET SON ACTION CONTRE L'EXTRACTIVISME

Count Me In! est un réseau de fondations féministes, de formatrices et d'enseignantes, ainsi que de membres et sympathisantes de mouvements féministes qui œuvrent à la réalisation des droits humains et pour l'égalité des femmes, des filles et des personnes trans dans le monde entier. Les organisations membres sont l'Association pour les droits des femmes dans le développement (AWID), Creating Resources for Empowerment in Action (CREA - Création de ressources pour l'empowerment en action), Just Associates (JASS), Mama Cash et les Fonds d'action urgente (Fonds d'action urgente-Afrique, Fonds d'action urgente-Amérique latine et Fonds d'action urgente). La plateforme néerlandaise sur le genre WO=MEN est partenaire du consortium pour le volet sur le plaidoyer.

CMI! met en œuvre deux stratégies principales pour atteindre cet objectif à long terme :

1. Développer et renforcer les capacités des défenseuses des droits humains, des femmes et de leurs organisations en matière de plaidoyer.
2. Soutenir les partenaires locaux qui font pression et plaident en faveur d'initiatives essentielles contre la violence fondée sur le genre et en faveur de la justice économique, de même qu'assurer des ressources durables pour faire valoir les droits des femmes dans les espaces d'élaboration des politiques aux niveaux international et régional.

L'objectif de la recherche dont est tiré cet article est de soutenir les défenseuses des droits humains qui font face aux industries extractives et défendent les droits de leurs communautés. La collaboration de toutes les organisations membres de CMI! a permis de compiler des informations et des savoirs clés, renforçant le travail déjà accompli par les membres individuelles.

CADRE DE LA RECHERCHE

L'objectif spécifique de cette recherche est de révéler quels sont les moteurs financiers et les acteurs qui facilitent les projets extractivistes et de proposer cette analyse aux activistes et à leurs communautés pour soutenir leur lutte contre ces projets. C'est à partir de l'expérience des partenaires du consortium CMI! au Honduras, à la suite du meurtre de Berta Caceres, que la recherche a débuté.

Berta Caceres était une militante et dirigeante du Conseil des organisations populaires et indigènes du Honduras (COPINH), qu'elle a cofondé en 1993 pour défendre les terres et territoires ancestraux du peuple autochtone Lenca. Caceres et ses camarades ont apporté une forte consonance féministe et décoloniale à ce travail. La défense de la rivière Gualcarque l'a mise en conflit direct avec les sociétés multinationales et les représentants de l'État qui cherchaient à marchandiser et à profiter de ces ressources naturelles, ainsi que d'autres, dans les territoires sous contrôle autochtone.

En 2016, des tueurs à gages ont assassiné Berta Caceres à son domicile. Au fil de plusieurs enquêtes et procédures judiciaires, il est apparu de plus en plus évident que ce crime avait été commandité et chapeauté par de puissantes personnalités militaires, politiques et commerciales liées au projet de barrage hydroélectrique d'Agua Zarca. Le barrage menaçait de nuire à la rivière sacrée, d'inonder des terres occupées par les autochtones et de forcer le déplacement de leurs communautés. Berta Caceres était un leader clé de la résistance à ce projet. Son assassinat a fait partie d'une stratégie brutale destinée à neutraliser cette opposition.

L'opposition au barrage hydroélectrique d'Agua Zarca ne s'est toutefois intensifiée qu'après sa mort. Le COPINH a mobilisé la solidarité internationale pour que l'opinion publique fasse pression sur les gouvernements néerlandais et finlandais, identifiés comme étant les financeurs du barrage. À la suite de

cette action, ces gouvernements ont décidé de retirer leurs billes du jeu, ce qui a effectivement forcé l'arrêt du projet.

Le consortium CMI! fait partie du réseau de collectifs issus de la société civile qui a continué à travailler en solidarité avec la famille de Caceres et le COPINH pour bloquer le projet d'Agua Zarca. Sur la base de cette expérience, CMI! a cherché à savoir si identifier et dénoncer les bailleurs de fonds et les intermédiaires derrière ces projets extractivistes pourrait aider d'autres communautés et mouvements confrontés à des luttes similaires.

Même si les conditions et l'expérience menée au Honduras ne pouvaient tout simplement pas être reproduites ailleurs, elles pourraient inspirer les activistes d'autres communautés. Appliquer certains aspects de la stratégie du COPINH nécessiterait une adaptation basée sur la connaissance des chaînes d'investissement particulières à chaque projet ainsi que les intermédiaires qui agissent en coulisses, doublée d'une bonne compréhension des conditions politiques sur le terrain. De plus, les activistes auraient besoin d'un certain niveau de consensus, de volonté et de ressources pour transformer ces données en stratégies pertinentes.

La recherche a identifié une série d'éléments essentiels pour qu'une telle stratégie soit efficace en proposant des exemples de communautés qui résistent à des projets extractivistes dans divers contextes. Parallèlement au projet de barrage hydroélectrique qui a affecté Caceres et sa communauté au Honduras, l'extraction de diamants au Zimbabwe et un projet de dragage de sable et de remblayage en Indonésie font également partie de l'étude.

Le projet, et par extension cet article, veulent aller au-delà de la simple identification des bailleurs de fonds et des intermédiaires de projets extractivistes pour poser la question stratégique suivante : que peut-on faire pour aider les activistes et leurs communautés à tirer parti de ces expériences et savoirs pour leur propre résistance?

RISQUES DE VIOLENCE DANS LES COMMU- NAUTÉS TOUCHÉES PAR LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

Au cours des cinquante dernières années, l'extraction et la marchandisation des ressources naturelles ont triplé, s'accroissant encore plus depuis 2000, selon l'International Resource Panel [1]. Cette tendance a conduit à ce que les projets extractivistes ciblent de plus en plus les ressources naturelles présentes dans les territoires occupés par des communautés autochtones et celles qui tirent leur subsistance de la terre. Il en résulte pour ces communautés la perte de terres, de moyens de subsistance, de culture ancestrale et de continuité culturelle et la perte d'autonomie [2].

Les personnes qui défendent leurs territoires et leurs ressources contre de tels projets sont confrontées à des niveaux de violence de plus en plus élevés. Selon le rapport Global Witness, 212 personnes engagées dans la défense de la terre et l'environnement ont été assassinées en 2019 - le nombre le plus élevé jamais enregistré par l'organisation [3]. Les défenseuses des droits humains sont particulièrement vulnérables aux risques spécifiques liés au genre. En 2014, rien que dans quatre pays d'Amérique latine, l'association IM-Defensoras a signalé 762 attaques contre des femmes activistes, dont 38 % étaient engagées pour la préservation de la terre, des territoires et des ressources naturelles [4].

CMI! a énuméré les risques liés au genre auxquels sont confrontées les défenseuses des droits humains dans les communautés affectées suivants :

- ♦ Augmentation de la violence structurelle raciste et sexiste utilisée pour diviser les communautés, saper le leadership des femmes et briser la résistance;
- ♦ Destruction culturelle et spirituelle des moyens de subsistance et des économies traditionnelles;
- ♦ Dénonciations publiques, stigmatisation et criminalisation et atteintes à l'honneur et à la réputation;
- ♦ Menaces et attaques dans la sphère privée et contre les amis et les familles;
- ♦ Attaques physiques, violences sexuelles, torture, meurtres et disparitions forcées;
- ♦ Attaques contre les collectifs et les mouvements de défenseuses [5].

Il est important de comprendre que, dans l'ensemble, les femmes présentes dans les communautés autochtones et celles qui tirent leur subsistance de la terre sont la cible d'une violence extrême. Les origines de cette violence sont directement reliées aux héritages coloniaux et aux pratiques actuelles des élites nationales et des conseils d'administration des sociétés multinationales et des investisseurs issus des pays de l'hémisphère Nord.



LA CHAÎNE D'INVESTISSEMENT DES PROJETS EXTRACTIVISTES

La recherche utilise la notion de « chaînes d'investissement » comme concept central à l'investigation et l'analyse qui ont été menées. Une chaîne d'investissement est l'ensemble des acteurs impliqués dans un projet donné et les relations qui les lient. La place de chaque acteur dans un projet peut être appréhendée à travers ses relations avec les autres acteurs et au projet dans son ensemble.

En localisant chaque acteur « en amont », « en aval » ou « au centre » du projet, nous gardons à l'esprit la complexité des relations et des facteurs à l'œuvre - même si nous pouvons nous concentrer sur n'importe quel acteur particulier. Alors que « au centre » fait référence au projet et à son environnement physique, y compris les entrepreneurs et les communautés locales, « en amont » se réfère aux investisseurs et aux intermédiaires et facilitateurs qui ne sont pas directement impliqués dans la gestion quotidienne du projet. Ces acteurs procurent des fonds, des permis et d'autres ressources pour que le projet se réalise. Le terme « en aval » se réfère quant à lui aux acteurs qui sont impactés par les réalisations liées à ces projets, comme par exemple les clients du projet ainsi que les communautés locales et adjacentes.

Comprendre la chaîne d'investissement d'un projet particulier donne aux activistes une vue d'ensemble des acteurs et des facteurs dont dépendent les projets d'extraction, avec une connaissance de ceux qui sont importants pour chaque phase particulière. Il aide les activistes à identifier les points de pression sur lesquels agir et comment faire pour obtenir les changements souhaités. Bien que le concept de « chaîne d'investissement » se concentre sur les

investissements et les investisseurs, il permet d'identifier les relations institutionnelles et interpersonnelles derrière les projets extractivistes. Cela donne la possibilité aux activistes de situer ces relations dans des systèmes d'oppression sociaux et historiques plus larges, tels que le patriarcat et le colonialisme.

Cette étape est cruciale pour le développement de stratégies de résistance car cela oblige les activistes à examiner ce qui est vraiment nécessaire pour des changements transformateurs sur le long terme et pour que les communautés puissent s'extraire des systèmes historiques d'oppression que l'on retrouve derrière les projets extractivistes. Une telle recherche ou de telles interventions ne suffiront sans doute pas, mais chaque action peut bénéficier de ce type de prise de conscience systémique.

Dans chacun des trois cas étudiés, les chaînes d'investissement ont montré l'importance des investisseurs. Au Honduras, les sociétés nationales ont tendance à utiliser des fonds étrangers pour mettre en place et gérer les concessions extractivistes, tandis que les banques européennes recourent à des intermédiaires financiers pour acheminer leurs fonds vers des sociétés transnationales et locales. Dans le cas du projet du barrage d'Agua Zarca, la banque intermédiaire était l'agence néerlandaise d'investissement et de développement des fonds de pension (FMO), qui a également acheminé des fonds au nom de Finnfund, une agence de développement de la Finlande. La CABEL, une banque régionale de développement pour l'Amérique centrale, était également impliquée en tant qu'investisseur.

Ces investisseurs ont travaillé en étroite collaboration avec un réseau d'intermédiaires basés au Honduras, y compris l'ENEE, la compagnie nationale publique d'électricité, ainsi qu'une société appelée Desarollos Energéticos Sociedad Anónima (DESA) spécialement créée comme société intermédiaire pour le projet Agua Zarca afin d'externaliser le travail de l'ENEE. Ce mécanisme de sous-traitance facilite le déni et l'absence de prise de responsabilité qui vont de pair avec les violations des droits humains et les actes criminels associés aux projets extractivistes. Des dirigeants de DESA ont été impliqués dans le meurtre de Berta Caceres et en juillet 2021, David Castillo, le fondateur et ancien pdg de DESA, a été condamné pour son rôle dans l'orchestration du meurtre de Berta.

En Indonésie, la chaîne d'investissement pour le projet de dragage de sable

et de remblayage CitraLand City Losari illustre une dynamique différente : les sociétés indonésiennes et les filiales de sociétés étrangères enregistrées en Indonésie y ont exercé le contrôle principal. Le plus gros investissement étranger a été celui du fonds souverain de Norvège, pour une somme représentant 3,88 % de l'investissement total. L'entreprise gestionnaire du projet CitraLand City Losari s'appelle la KSO Ciputra Yasmin. Elle a été autorisée par le gouvernement à mettre le projet en œuvre et nommée responsable de l'engagement des entrepreneurs. Au moment de la recherche, les investisseurs ne s'étaient pas encore retirés et le projet semblait sur le point d'être achevé.

Au Zimbabwe, la chaîne d'investissement des gisements de diamant de Marange montre une implication gouvernementale beaucoup plus directe qu'au Honduras et en Indonésie. Le gouvernement du Zimbabwe possède et exploite effectivement les mines de diamants à Marange. L'entreprise gérant le projet a été identifiée comme étant la Zimbabwe Consolidated Diamond Company (ZCDC), détenue à 100 % par la Zimbabwe Mining Development Corporation (ZMDC), elle-même détenue à 100 % par le gouvernement du Zimbabwe.

En 2016, le gouvernement a expulsé les sept sociétés qui exploitaient les gisements de diamants dans la région sans perturber significativement les opérations. Par la suite, sous l'impulsion d'un nouveau président, les entreprises ont été invitées à revenir à condition de travailler en partenariat avec la ZCDC. La plupart des entreprises actuellement actives là-bas ont leur siège en Chine, au Royaume-Uni et en Russie, et les informations les concernant sont difficilement accessibles.

LES MODÈLES DE FINANCEMENT DES PROJETS EXTRACTIVISTES

Il existe différentes manières de classer les différents types d'investissements et d'investisseurs dans les projets d'extraction, et toutes sont utiles aux activistes. De façon générale, trois types d'investissements sont possibles : via des emprunts directs, des emprunts indirects et l'achat d'actions. Ces investissements sont réalisés par les types d'investisseurs suivants : les banques, les États, les investisseurs institutionnels et les entreprises. Dans le cadre de cet article, la question est d'identifier les points de pression par le biais desquels les activistes peuvent potentiellement influencer différents investisseurs pour les pousser à modifier leurs comportements.

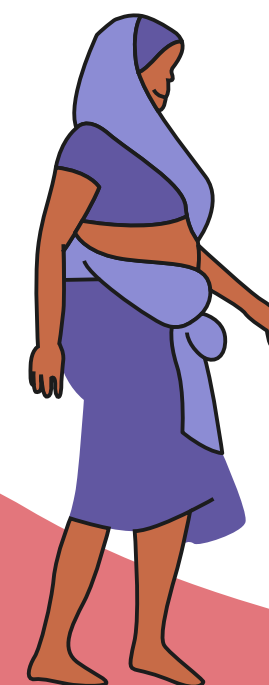
Au Honduras, l'investissement a été réalisé via des emprunts directs auprès de banques multilatérales d'État. Le présence d'un investisseur étranger (ici, la FMO des Pays-Bas) dans la chaîne d'investissement était si cruciale que son retrait a mis un terme au projet, même s'il n'est pas officiellement annulé.

En Indonésie, l'investissement principal a été réalisé par l'émission d'actions achetées par des entreprises qui ont financé leur achat par des emprunts directs auprès d'investisseurs institutionnels et de fonds communs de placement appartenant à l'État. Aucun investisseur étranger dans la chaîne d'investissement n'était en mesure de forcer l'arrêt du projet en se retirant. Les plus gros investisseurs étrangers n'ont fourni que 3,88 % de l'investissement total.

Au Zimbabwe, tous les capitaux propres ont été fournis par le gouvernement zimbabwéen et des sociétés privées étrangères. L'expérience de 2016, lorsque tous les investisseurs étrangers ont été expulsés, a démontré qu'aucun investisseur étranger, ni même tous ensemble, ne pouvait arrêter le projet en se retirant.

Ces trois exemples suggèrent que cibler les investisseurs étrangers, bien plus qu'une stratégie efficace au Honduras, aurait moins de succès en Indonésie et à peine plus au Zimbabwe. Dans les cas où cibler les investisseurs ne pourrait promettre de résultats, cibler les clients représenterait peut-être la solution, même si cette option n'a pas été pleinement explorée lors de la recherche.

Il est important de noter que les sociétés d'investissement publiques ou alignées sur les politiques publiques des démocraties libérales ont tendance à être plus sensibles à la pression de l'opinion publique que les entreprises privées et les gouvernements autoritaires. Lors de l'élaboration de leurs stratégies, il est donc essentiel que les activistes tiennent compte du contexte politique de l'endroit où se situe le projet et d'où vient l'investissement ou les investisseurs.



LE CONTEXTE MONDIAL : LE NÉOLIBÉRALISME

L'efficacité de toute stratégie qui implique de dénoncer et de faire pression sur les investisseurs et les intermédiaires dépend du contexte dans lequel opèrent les activistes et leurs allié.e.s.

Les deux dernières décennies et demi ont vu la domination du néolibéralisme au niveau mondial, tant dans le champ politique qu'économique.

Dans l'ensemble, les partisans de cette approche ont affirmé que si les gouvernements accordaient plus de libertés et de soutien aux entreprises capitalistes, le néolibéralisme ferait progresser les libertés individuelles. Les éléments clés de cette stratégie économique incluent le principe des monnaies flottantes, la dérégulation des marchés financiers afin de favoriser les sociétés financières, la privatisation et la commercialisation des services publics et le démantèlement de l'État-providence.

Créer de nouvelles opportunités pour les entreprises d'investir, de profiter et d'accumuler est un élément clé de l'agenda néolibéral. Cela a conduit à l'intensification et à la croissance de l'extractivisme, à la marchandisation et à l'appropriation accrues des terres et des ressources historiquement sous le contrôle des communautés autochtones et d'autres communautés installées sur les terres convoitées, à la dégradation de l'environnement et à la dépréciation du travail et de la vie des femmes.

Par conséquent, la lutte des activistes dans les communautés touchées par les industries extractives contre l'extractivisme doit être considérée comme profonde et systémique. Ainsi, les dénonciations et la résistance à mener, face aux bailleurs de fonds et aux intermédiaires du secteur extractif, doivent être alignées et soutenir le leadership, l'organisation et la construction des mouvements des communautés affectées.

Ce projet identifie les investisseurs et les situe dans le système capitaliste néolibéral qui continue de perpétuer des systèmes d'oppression historiques, tels que le colonialisme et le patriarcat. Mettre un terme à la dynamique d'exploitation au cœur de l'extractivisme nécessite donc des changements fondamentaux durables et systémiques.

GOUVERNEMENTS, INSTITUTIONS ÉTATIQUES ET AUTRES INTERMÉDIAIRES

La recherche a confirmé que, dans les trois cas, les gouvernements, les institutions étatiques et les acteurs du secteur privé partagent des caractéristiques communes qui facilitent leur rôle d'intermédiaires utiles aux industries extractives.

L'héritage du colonialisme

Les trois pays étudiés sont d'anciennes colonies qui continuent à présenter divers aspects des structures et modèles issus de pouvoirs coloniaux dans leurs systèmes politiques. Le fait d'extraire leurs propres ressources naturelles pour enrichir d'abord et avant tout des capitalistes en Europe et aux États-Unis, constitue un bon exemple. Les femmes qui luttent contre ces attaques faites à leurs terres, à leurs moyens de subsistance et à leur bien-être sont des descendantes directes des survivantes de la colonisation.

Zones économiques spéciales

Dans le cadre de leur engagement en faveur du néolibéralisme, les gouvernements des trois pays ont établi des zones économiques spéciales (ZES). Bien que ces zones aient des noms et des histoires qui diffèrent dans chaque pays, ce sont toutes des zones où les lois sur le travail, et celles concernant les droits des femmes, les réglementations environnementales et la surveillance des entreprises ont été conçues pour se conformer étroitement aux exigences des investisseurs. Ces ZES jouent un rôle important dans la mise en place de projets extractivistes.

Suppression des mouvements sociaux

Les mouvements dirigés par des femmes, des paysan.ne.s, des communautés autochtones et autres communautés dont le mode de vie est en lien étroit avec la terre sont d'importants organisateurs de la résistance contre l'extractivisme. Dans les trois pays, ces mouvements et leurs ONG alliées sont marginalisés et réprimés par les gouvernements, tandis que les syndicats et les ONG ayant des programmes plus favorables aux industries extractives sont soutenus. Les syndicats sont des facilitateurs importants dans ces contextes car leur action vise à faire inclure leurs membres dans des projets extractivistes. Malgré ces obstacles, les mouvements sociaux ont été efficaces pour ralentir ou stopper certains projets dans de nombreux endroits.

Implication militaire

Dans les trois pays, l'armée et une police militarisée jouent un rôle clé en politique. Les gouvernements hondurien et zimbabwéen sont arrivés au pouvoir par des coups d'État militaires, tandis que le gouvernement indonésien utilise la gestion d'une « crise sécuritaire » comme argument pour justifier le rôle de l'armée au cœur du pouvoir. L'armée et d'autres forces de sécurité sont souvent mobilisées pour imposer et défendre des projets extractivistes, protégeant les intérêts des propriétaires et des investisseurs tout en lançant des attaques violentes contre les activistes et les communautés qui résistent.

Corruption et crime organisé

Il existe un lien important entre les industries extractives et les activités criminelles, telles que le trafic de stupéfiants, la contrebande de diamants, l'appropriation privée de ressources publiques et le financement illicite de certaines politiques. Parce qu'il s'agit de questions difficiles à vérifier, les équipes de recherche se sont souvent limitées à rendre compte d'impressions et de perceptions en matière de corruption et de criminalité. Cela dit, il ne fait aucun doute que ces activités créent les conditions qui stimulent et facilitent la mise en œuvre de projets extractivistes et reproduisent un type de masculinité violente qui cible les activistes et les protectrices de la terre.

La violence fondée sur le genre

La violence fondée sur le genre et les menaces contre les femmes activistes dans les communautés affectées par les industries extractives sont sou-

vent de nature sexuelle et jouent un rôle important pour restreindre et saper la résistance contre ces projets. Ces activistes sont plus susceptibles de voir leurs enfants menacés, d'être victimes de harcèlement sexuel et d'agressions sexuelles, et de faire les frais de calomnies dévastatrices les désignant comme « mauvaises femmes » et « mauvaises mères ». Ces agressions peuvent attiser le ressentiment contre les femmes leaders au sein de leurs propres communautés qui leur reprochent d'avoir abandonné les rôles de genre conventionnels.

Bien qu'ils partagent plusieurs points communs, chaque pays a ses propres particularités pour ces projets. Par exemple, au Honduras, l'industrie extractive est dominée par « les douze grandes familles » et soutenue par des flux d'investissement américains et internationaux. L'armée joue également un rôle important dans l'économie et même dans la santé et l'éducation, ce qui n'est pas surprenant puisque le pays a connu quatre coups d'État militaires, le plus récent étant survenu en 2009.

L'Indonésie est une société semi-féodale qui marginalise fortement les paysans et les communautés autochtones. Là-bas, le gouvernement a des intérêts directs dans les infrastructures et l'exploitation minière car de nombreux politiciens, dont le président actuel, sont ouvertement financés par les sociétés minières.

Des factions des services militaires et de sécurité zimbabwéens possèdent et gèrent directement des gisements de diamants par le biais de sociétés écrans. Le président actuel était ministre de la Défense en 2008 lorsque l'armée a perpétré un massacre et des viols en masse de mineurs et de femmes dans les communautés proches des mines de diamant de Marange [6]. De tels agissements lui donnent une raison personnelle de réprimer et chercher à réduire au silence les activistes et les communautés en quête de justice.

LE RECOURS AUX INSTRUMENTS JURIDIQUES ET RELATIFS AUX DROITS HUMAINS

L'une des grandes questions auxquelles la recherche a tenté de répondre est celle du rôle joué par les instruments juridiques et relatifs aux droits humains dans le cadre des luttes activistes de communautés touchées par les industries extractives. La question est revenue sur le devant de la scène lors des discussions qui ont fait suite à la recherche ayant examiné le droit relatif aux droits humains et sa mise en œuvre dans les trois pays, et ce, afin de déterminer si et comment les activistes et les communautés pourraient utiliser efficacement ces instruments pour renforcer leur résistance.

Des personnes membres des communautés concernées interrogées dans chaque pays ont ainsi pu identifier quelles dispositions législatives et relatives aux droits (humains) avaient du poids dans leur contexte particulier et comment elles pourraient être potentiellement utiles. Il est apparu que peu de communautés semblent réellement tirer parti de ces lois à l'heure actuelle. En réalité, ce sont les industries extractives qui semblent beaucoup plus à même de recourir aux lois dans le cadre de la poursuite de leurs intérêts.

L'instrument juridique appelé « Consentement Préalable, donné Librement et en Connaissance de Cause (CPLCC) » sert de point de levier potentiel pour les activistes : il s'agit d'un droit spécifique qui permet aux peuples autochtones de donner ou de refuser leur consentement à un projet qui peut les affecter ou affecter leurs territoires. Ce droit est reconnu dans la Déclaration

des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ((DNUDPA). Bien qu'il s'agisse d'un principe et d'un outil essentiels, l'application de cette loi présente de nombreux défis.

Au Honduras, les personnes interrogées étaient au courant de l'existence de ce droit et qu'une loi sur le CPLCC avait été rédigée par leur congrès national. L'article 62 de leur loi minière de 2013, bien que profitant aux industries extractives à bien des égards, exige une consultation avec les communautés qui seraient affectées. Des activistes du pays ont cependant signalé que, malheureusement, la loi sur le CPLCC est souvent détournée ou enfreinte par les entreprises et autres acteurs à la recherche de fonds étrangers pour des concessions extractivistes. Même les communications qui contestent de telles concessions ont été criminalisées. De nombreux informateurs ont souligné que les contrats illégaux, l'impunité pour les élites et les cas de corruption de haut niveau rendaient effectivement la loi sur le CPLCC inapplicable dans le pays.

En Indonésie, même si les provinces sont obligées de s'assurer que leurs investissements respectent les droits humains, les activistes ont réalisé que les protestations publiques et des actions directes, comme des blocus et des occupations, donnaient de meilleurs résultats. Certaines initiatives recourent aux instruments juridiques existants. Par exemple, des activistes du nord de Sumatra ont reçu une formation parajuridique pour lutter contre la pêche au chalut. Mais étant donné que l'État lui-même a légalisé ces pratiques destructrices, y compris la pêche aux explosifs, de telles stratégies ne sont pas aussi efficaces.

Des chercheurs qui connaissent bien le commerce des diamants au Zimbabwe ont souligné que le Processus de Kimberley, le programme des Nations Unies de certification contre le commerce de « diamants de conflit », constitue un instrument juridique potentiellement important. Les activistes se méfient cependant de son approche axée sur les entreprises. En 2010, le processus a certifié les diamants de Marange comme étant conformes, malgré les informations faisant état de torture, d'abus et d'un massacre commis par le gouvernement en 2008.

Les lois nationales devraient être un autre moyen de responsabiliser les industries extractives, mais, comme indiqué ci-dessus, les pratiques destructrices

sont souvent inscrites dans la loi. Un exemple est la loi sur les mines et les minéraux du Zimbabwe qui criminalise les méthodes traditionnelles de stockage et de partage des semences.

Dans de nombreux cas, les lois existent sur le papier mais ne sont pas appliquées. La constitution du Zimbabwe revendique les droits des femmes et la liberté d'expression, par exemple, mais des personnes-ressources issues de tous horizons nous ont déclaré que ces deux articles étaient systématiquement violés.

Dans l'ensemble, la loi est résolument du côté des industries extractives dans les trois pays. Dans de nombreux cas, ce sont des pratiques de corruption qui permettent aux entreprises de ne pas se conformer aux normes internationales des droits humains et d'éviter les impôts. Les projets extractivistes semblent fonctionner en dehors des systèmes juridiques. La question devient alors « quels cadres de régulation les activistes des communautés affectées par les industries extractives pourraient-elles potentiellement utiliser, quels droits sont reconnus et comment pourraient-ils être complémentaires à d'autres stratégies? ».

Les organes de gouvernance mondiale

La recherche a identifié trois organes de gouvernance mondiale qui pourraient aider les activistes à gagner quelques batailles politiques lorsqu'ils ou elles sont confrontés à des projets extractivistes dans leurs communautés.

L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

En 2012, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et sa plateforme, le Comité pour la sécurité alimentaire (CSA), ont publié des Directives volontaires pour la gouvernance responsable des régimes fonciers (terres, pêches et forêts. Directives foncières 2012) [7].

Les paysans, les peuples autochtones et les écologistes ont participé au processus de rédaction de ces directives, lesquelles constituent actuellement le seul instrument réglementaire international sur les ressources naturelles qui donne la priorité aux « plus vulnérables et marginalisés ». Les défenseurs affirment que cet instrument établit une nouvelle norme mondiale pour le contrôle des terres et des ressources du point de vue des droits humains [8].

Cet instrument peut permettre aux mouvements sociaux de plaider en faveur de la remise en état de leurs terres au titre du droit à l'alimentation. Des informations détaillées sur la façon d'aborder ces directives en tant qu'outil de plaidoyer se trouvent dans le manuel destiné aux communautés et aux mouvements [9].

Le Conseil des droits humains des Nations Unies (CDH)

Le Conseil des droits humains des Nations Unies (CDH) a élaboré une série importante de cadres réglementaires qui ont été adoptés à l'Assemblée générale des Nations Unies et s'inscrivent dans un ensemble de mécanismes fondés sur les droits humains.

Deux déclarations du CDH, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) [10] et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales [11], traitent spécifiquement des industries extractives. L'accent mis sur le CPLCC dans ces accords internationaux est un levier clé pour les communautés autochtones. La DNUDPA fait écho au CPLCC, déclarant que « les peuples autochtones ont le droit de déterminer et de développer des priorités et des stratégies pour le développement ou l'utilisation de leurs terres ou territoires et autres ressources ». Bien que les droits des femmes soient inscrits dans ces deux textes législatifs, ils doivent être lus parallèlement à des traités plus spécifiques sur le genre, tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

Les Conférences des Parties (COP) de la CCNUCC

Enfin, les Conférences des Parties (COP) annuelles de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ont également été identifiées comme des espaces politiques clés pour les mouvements sociaux. Les négociations sur le changement climatique ont été particulièrement ouvertes aux acteurs de la société civile qui s'efforcent d'exposer la destruction environnementale causée par les projets extractivistes et de contester les solutions « vertes » proposées pour résoudre la crise climatique, telles que l'hydroélectricité et le commerce du carbone, qui sont souvent elles-mêmes des techniques extractives [13].

Ces trois organes et cadres de gouvernance mondiaux ont le potentiel d'aider les activistes des communautés touchées par les industries extractives, mais davantage d'informations sont nécessaires pour évaluer leur efficacité.

Risques et limites

Le recours à des instruments relatifs aux droits humains a ses limites et comporte des risques que les activistes doivent prendre en compte (Vous trouverez ci-dessous certains de ces inconvénients, ainsi que quelques propositions pour les gérer au mieux²).

Instruments juridiques limités

Les dispositions et les lois relatives aux droits humains ne peuvent vous mener qu'à un certain point et les luttes qui reposent en grande partie sur celles-ci se résument à gagner ce qui est déjà inscrit sur papier. C'est un problème parce que les revendications des femmes défenseuses des terres, y compris la fin du patriarcat et des politiques néolibérales, vont bien au-delà de ce qui est légiféré. Par conséquent, le recours à des instruments relatifs aux droits humains doit faire partie intégrante d'un ensemble de stratégies beaucoup plus larges.

En outre, le recours aux cours et tribunaux nécessite des avocats, du temps et de l'argent. Cela signifie que les communautés en résistance peuvent devenir dépendantes d'institutions et d'experts extérieurs, pouvant du même coup contribuer à marginaliser les activistes et leurs préoccupations. Ce risque est plus élevé pour les femmes, et plus encore pour les femmes autochtones car elles ont tendance à être exclues de processus comme celui-ci tout en étant confrontées à la discrimination en ce qui concerne l'accès aux ressources.

Différentes définitions

L'équipe de recherche a identifié un autre risque qui concerne les différences entre les conceptions populaires et juridiques en matière de droits humains. Les femmes des communautés touchées par les industries extractives ont tendance à avoir leurs propres idées de ce que sont les droits humains et de ce qu'ils représentent. Ces idées entrent souvent en conflit avec la compréhension juridique souvent plus étroite utilisée par les tribunaux et les cadres de gouvernance. Si des activistes décident de faire valoir leurs droits en utili-

2 Voir le Manuel de CMI! "Dans les coulisses des entreprises extractives : argent, pouvoir et résistance des communautés".

sant des instruments officiels, cela peut être interprété comme signifiant que leurs propres conceptions et revendications populaires ne sont pas valables. En outre, des revendications et des tactiques plus radicales peuvent se retrouver marginalisées parce qu'elles n'entrent pas dans le cadre des instruments relatifs aux droits humains. Dans le pire des cas, cela peut conduire à la cooptation et/ou à la neutralisation des luttes populaires.

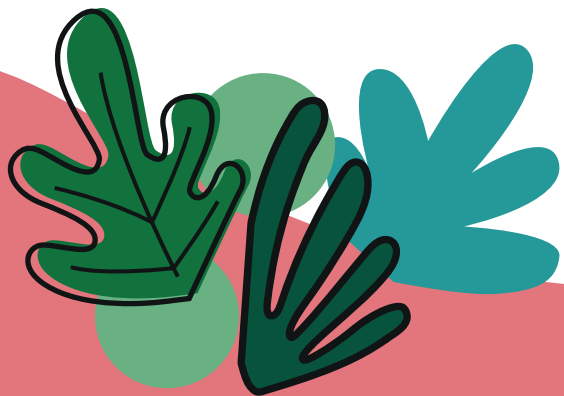
Ces inconvénients potentiels ne signifient pas que les activistes doivent éviter le recours aux droits humains mais seulement qu'ils et elles doivent le faire de manière réfléchie en combinaison avec d'autres stratégies et de manière à servir au mieux leurs intérêts.

LES DÉFIS DE LA RECHERCHE ET DE CE PROJET

Les termes de la recherche

Cette recherche avait pour but d'analyser les relations complexes, souvent délibérément obscures, de financement et d'appuis que l'on retrouve derrière les industries extractives, un secteur opaque pour de nombreuses activistes qui se sentent sous-équipées pour y faire face. Dans ces communautés, de nombreuses femmes manquent de temps, de ressources et de formation pour faire les recherches nécessaires en vue de faire progresser leurs causes, ou de réaliser le travail médiatique qui leur permettrait de partager leurs conclusions et leurs revendications. Pourtant, les communautés affectées par les industries extractives et les défenseuses des terres qui en font partie sont des moteurs de changement essentiels à toute lutte pour la justice sociale. Les activistes, chercheuses, avocates et journalistes, toutes ces personnes qui se veulent leurs alliées sont nécessaires et les bienvenues. En contrepartie, elles doivent veiller à agir de manière à respecter le leadership et à renforcer l'autonomie de celles et ceux qu'elles cherchent à aider. Malgré la complexité du sujet, ces femmes disposent souvent de réserves considérables d'ingéniosité, de connaissances, de compétences et de réseaux qui leur permettent de s'engager en tandem avec les équipes de recherche et de les façonner sur un pied d'égalité. Au final, elles seules sont à même de juger si les efforts de recherche collaborative et de plaidoyer ont été ou non couronnés de succès.

Au final, ce projet a cherché à s'assurer que cette recherche puisse être utile aux femmes dans les communautés touchées par les industries extractives. L'équipe de recherche a découvert que les processus participatifs issus de l'éducation populaire et les diagrammes pouvaient aider les communautés



de manière significative et transmettre les rouages les plus importants des chaînes d'investissement de manière simple et compréhensible. Cela dit, après un premier cycle de recherche au niveau communautaire, il est souvent nécessaire de travailler avec des universitaires ou des chercheur.e.s qui ont accès à des bases de données limitées aux abonnés et à des revues scientifiques, ainsi qu'à d'autres experts afin d'obtenir des informations plus difficiles d'accès sur un accord extractif donné.

Protéger les femmes activistes

L'objectif de la recherche a toujours été de soutenir les femmes activistes qui cherchent à faire pression sur les bailleurs de fonds et les intermédiaires et facilitateurs de projets extractivistes qui œuvrent en coulisses. L'assassinat de Berta Caceres et de nombreux autres défenseur.e.s de la terre - et les conclusions de la recherche elle-même - donnent à réfléchir aux risques auxquels les activistes sont confronté.e.s, et une indication que le recours à toute forme de pression et autres tactiques de résistance provoquera probablement des réactions et des réponses violentes. La protection des activistes et de leurs communautés doit donc constituer un élément central de toute stratégie visant à contester des projets d'extractivistes.

Bien que les femmes activistes soient confrontées aux mêmes risques que tous les défenseurs des droits humains dans les communautés touchées par les industries extractives, elles présentent des vulnérabilités supplémentaires spécifiques au genre. Par conséquent, il était important de considérer la protection et la sécurité des femmes impliquées dans le projet - et de prendre ces besoins spécifiques en compte.

Le groupe de travail sur les industries extractives du consortium CMI! a élaboré une liste de ressources qui pourraient aider les communautés touchées par les industries extractives à relever ce défi. Il comprend les éléments suivants :

- ◆ [Our rights, our safety: resources for women human rights defenders](#) (Nos droits, notre sécurité : ressources pour les femmes défenseuses des droits humains) par JASS/Just Associates. Disponible en anglais, en espagnol et en bhasa. Voir également la plateforme [Power and Protection](#) pour d'autres ressources.

- ◆ [Workbook on security: practical steps for human rights defenders at risk](#) (Manuel sur la sécurité : étapes pratiques pour les défenseur.e.s des droits humains menacé.e.s) élaboré par Frontline Defenders. Disponible en anglais sur frontlinedefenders.org
- ◆ [Our right to safety: women human rights defenders' holistic approach to protection](#) (Notre droit à la sécurité : l'approche holistique de la protection des femmes défenseuses des droits humains) par l'Association pour les droits des femmes dans le développement. Disponible en français en pdf [ici](#).
- ◆ [New protection manual for human rights defenders](#) (Nouveau manuel de protection pour les défenseurs des droits humains) par Protection International. Disponible en français sur le site suivant : protectioninternational.org et en format pdf [ici](#).

ÉVALUER LE POTENTIEL DES POINTS DE PRESSION ET DES STRATÉGIES

L'objectif central de ce projet a été de proposer un soutien aux défenseuses des droits humains et de la terre en les aidant à identifier et à évaluer stratégiquement les points de pression sur lesquels elles pourraient agir pour forcer l'arrêt de projets extractivistes et participer ainsi à un changement durable.

Selon la ressource en ligne « Following the Money » (Suivre la piste de l'argent), un point de pression est constitué « d'acteurs et de leurs liens dans une chaîne d'investissement qui peuvent être ciblés par du plaidoyer dans le but d'influencer la conception, les résultats et les impacts d'un projet, ou pour obtenir des réparations en cas de préjudice. Un point de pression fort est sensible au plaidoyer et à la capacité d'influencer l'entreprise qui gère le projet et ce qui se passe sur le terrain » [15].

L'équipe de recherche a identifié des points de pression possibles dans chacun des trois pays étudiés et les ont évalués en fonction de leur potentiel. Un document complémentaire à la recherche intitulé « Exercer des pressions en coulisses » qui suggère une série de stratégies et de ressources que les activistes et leurs allié.e.s pourraient utiliser pour exploiter efficacement ces points de pression a été produit. Le manuel « Dans les coulisses des industries extractives » inclut également un exercice qui s'appuie sur ce travail et l'approfondit.

Points de pression

Pour identifier et évaluer la pertinence des points de pression, nous avons commencé par poser les questions au cœur de notre projet de recherche : qui finance l'industrie extractive, qui sont ses principales parties prenantes et comment sont-elles interconnectées?

L'équipe de recherche a découvert que les bailleurs de fonds des projets extractivistes sont très diversifiés. Les activistes devraient donner la priorité à ceux qui sont les plus importants pour chaque projet particulier et qui sont les plus susceptibles d'être sensibles à des pressions. Les entreprises impliquées sont également très diversifiées. Cependant, les investisseurs se situent généralement en amont du projet. C'est à mi-parcours que l'on retrouve les entreprises et les acteurs liés à l'extraction à proprement parler ainsi que les intermédiaires qui leur viennent en aide. En aval, on trouve les marchés de matières premières et les clients.

Les investisseurs incluent des gouvernements, des agences multilatérales, des ONG, des entreprises et des particuliers. Étant donné la diversité des instruments d'investissement et leur volatilité, ces investisseurs sont très souvent déconnectés du projet qu'ils financent et leurs connaissances en termes d'enjeux sont très inégales. Les entreprises extractives regroupent également divers acteurs qui peuvent aller du chef de projet, aux agences gouvernementales, aux fournisseurs et entrepreneurs, et même à des membres des communautés affectées. Les marchés et les clients sont également très diversifiés en fonction de la structure de l'industrie dont il est question. Cela dit, ils peuvent jouer un rôle décisif dans l'arrêt ou l'annulation de projets par leur volonté d'acheter ou de boycotter des produits issus de ces projets particuliers.

Les communautés réagissent généralement aux projets à la mi-parcours de leur mise en œuvre. En recourant aux outils proposés dans [notre manuel](#), elles peuvent s'engager activement auprès des acteurs impliqués, tant en amont de la chaîne qu'en aval : elles peuvent renforcer leur participation et dialoguer avec les investisseurs, les sociétés mères, les sièges sociaux des entrepreneurs, les gouvernements étrangers et les acheteurs de matières

premières. Elles peuvent même se mettre en contact avec d'autres activistes ailleurs qui luttent contre des projets extractivistes et qui ont identifié les mêmes acteurs comme points de pression.

Stratégies

Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des principales considérations stratégiques qui ont émergé de la recherche et lors de la rédaction de [notre manuel](#).

Connaissez votre cible

Le processus d'analyse, d'évaluation et d'identification des points de pression est aussi vital pour consolider les connaissances des communautés et leur capacité à unir leurs forces pour résister à ces projets, que les résultats de la recherche le sont pour la mise en œuvre de stratégies efficaces. La recherche a montré l'importance des institutions étatiques et des acteurs, tels que les législateurs, les régulateurs, les propriétaires de terres et de gisements, les investisseurs, les clients et les forces de l'ordre, selon leur niveau de sensibilité éventuel à la pression publique. Il est important de connaître et cibler les personnes au sein des institutions pertinentes qui ont le pouvoir d'apporter ou de faciliter les changements souhaités. Les États et les organismes de financement - et certaines entreprises - ont des employés chargés de superviser l'impact environnemental et social de leurs projets, ou de gérer les relations communautaires et publiques. Parfois, ce sont ces mêmes personnes qui peuvent le plus efficacement transmettre et défendre le message des activistes au sein de leurs propres institutions.

Définissez clairement vos revendications

Les investisseurs et les régulateurs de l'industrie extractive sont évidemment plus ouverts aux revendications qui cherchent à améliorer leurs projets plutôt que celles qui visent à les faire stopper ou annuler. Mais c'est une approche à envisager avec précaution et en connaissance de cause : définir des objectifs de cette manière peut notamment déboucher sur de meilleures perspectives d'être entendu.e.s, mais cette approche peut aussi ne pas apporter les changements dont les communautés touchées par les industries extractives ont besoin.

Plaidoyer « interne » ou « externe »

Les deux approches peuvent être combinées dans le cadre d'une stratégie à deux volets. Les lobbyistes qui œuvrent « en interne » peuvent s'engager auprès de chefs de projet extractivistes en faveur de changements quant à leur mode de fonctionnement, tandis que les activistes qui agissent depuis l'extérieur peuvent viser l'arrêt complet de ces projets. Les deux groupes ne peuvent travailler ensemble que s'ils comprennent que leur travail est complémentaire. Mal coordonnée, cette approche risque de marginaliser les activistes issu.e.s des communautés concernées en les excluant des espaces « internes » où l'on présuppose qu'elles et ils ne sont pas capables de représenter leurs intérêts elles-mêmes/eux-mêmes.

Allié.e.s et réseaux

Les allié.e.s et les réseaux sont cruciaux, et les allié.e.s dans les pays où sont basés les bailleurs de fonds sont particulièrement important.e.s. Au Honduras, le soutien des alliés internationaux, de la société civile et des journalistes a joué un rôle crucial dans la mobilisation qui a permis de mettre un terme au projet de barrage et pour soutenir les efforts (toujours en cours) mis en œuvre pour traduire en justice les responsables du meurtre de Berta Cáceres.

Dans les cas étudiés en Indonésie et au Zimbabwe, des allié.e.s en Norvège et au Royaume-Uni pourraient ou auraient pu jouer un rôle similaire en étant des canaux par lesquels les communautés touchées par les industries extractives peuvent faire pression sur les investisseurs du projet. Les alliés diplomatiques peuvent être tout aussi ou plus importants dans le cas zimbabwéen, étant donné la relative indépendance du gouvernement par rapport aux investisseurs étrangers.

EN CONCLUSION : LEVER LE VOILE SUR LES INVESTISSEURS ET FAIRE PRESSION SUR EUX, UNE STRATÉGIE UTILE?

En guise de conclusion, nous devons nous demander ce que cette recherche révèle en ce qui concerne l'utilité d'une stratégie qui inclut de révéler qui sont les bailleurs de fonds et les facilitateurs de projets extractivistes et de faire pression sur eux.

Au Honduras, cette stratégie a déjà démontré son utilité. Les activistes ont identifié et dénoncé les bailleurs de fonds du projet de barrage et les ont obligés à se retirer, forçant ainsi l'arrêt du projet. La question de savoir si des stratégies similaires pourraient avoir les mêmes résultats ailleurs reste posée car l'étude ne répond ni par oui ni par non. Au lieu de cela, elle identifie les problèmes qu'une telle stratégie pourrait rencontrer, les ressources dont elle aurait besoin et les voies possibles à suivre. Sans garantir pour autant un quelconque succès, l'étude souligne que de telles interventions pourraient présenter deux avantages principaux :

Même s'il est peu probable que le retrait d'un seul investisseur en Indonésie ou au Zimbabwe puisse mettre un coup d'arrêt à un projet extractiviste, il est probable qu'un tel retrait provoquerait une inquiétude certaine pour ces gouvernements. La crainte qu'une plus grande perte de financement s'ensuive les rendrait plus sensibles aux demandes des activistes et de leurs communautés. Dans ce cas de figure, des investisseurs moins influents pourraient donc

représenter des points de pression indirects sur les gouvernements, lesquels sont moins sensibles aux pressions directes.

Un deuxième avantage serait que le renforcement de mouvements génère des connaissances, de la cohérence, des allié.e.s et des ressources. Les femmes activistes et leurs communautés ont besoin d'un certain niveau d'organisation pour mettre en œuvre cette stratégie, mais cette mise en œuvre permet de concevoir des stratégies d'organisation et de coordination et de donner force aux mouvements, des stratégies qui pourront ensuite être utilisées d'autres manières pour la communauté.

Ces deux phénomènes ont été observés dans l'exemple du Honduras. Le retrait des bailleurs de fonds a rendu le gouvernement moins combatif, du moins dans ses prises de position vis-à-vis du grand public. Par ailleurs, la communauté autochtone concernée et ses allié.e.s ont renforcé leur mouvement et leur influence et continuent à ce jour d'y recourir afin de maintenir la pression sur les investisseurs et sur l'État.

Évidemment, toute stratégie fondée sur des points de pression sera plus efficace si elle est utilisée en parallèle d'autres méthodes. Elle ne remplace en aucun cas l'organisation communautaire, les manifestations, l'éducation populaire et les actions directes, telles que les blocus et les occupations. Plus important encore, ces stratégies devraient également servir l'objectif global de renforcer les mouvements et les activistes de communautés concernées.

Révéler l'identité des bailleurs de fonds et des facilitateurs des projets extractifs et exercer une pression sur eux devrait être une stratégie intégrative d'une approche générale qui combine une recherche minutieuse, son adaptation en fonction de contextes spécifiques, une attention aux relations de pouvoir au sein des mouvements, des campagnes, ainsi qu'un travail de plaidoyer et de lobbying. Et le fait de situer le renforcement des mouvements féministes et des activistes comme objectif central de ces actions garantit qu'une telle approche est bénéfique pour les communautés concernées.



NOTES

1. Source : Resource Panel . Voir plus d'infos sur : <https://www.resource-panel.org/fr/%C3%A0-propos>
2. Squires C, Landau K, Lewis R. Uncommon ground: The impact of natural resource corruption on indigenous peoples (Terrain peu commun : l'impact de la corruption des ressources naturelles sur les peuples autochtones). Paru dans Brookings [Internet] le 7 août 2020. Disponible en anglais ici : <https://www.brookings.edu/blog/up-front/2020/08/07/uncommon-ground-the-impact-of-natural-resource-corruption-on-indigenous-peoples/>
3. Activistes écologistes - défenseurs de la terre et de l'environnement. Disponible en anglais sur : <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/>
4. IM-Defenders – Initiative mésoaméricaine des femmes défenseuses des droits humains. [cité le 26 octobre 2020]. Disponible en anglais et en espagnol sur : <https://im-defensoras.org/en/>
5. Honduras. Données disponibles en anglais sur : <https://ustr.gov/countries-regions/western-hemisphere/honduras>
6. AIDC. Blood diamonds eight years after the Marange massacre (Des diamants de sang huit ans après le massacre de Marange). Paru le 2 novembre 2016 [consulté le 28 octobre 2020]. Disponible en anglais sur : <http://aidc.org.za/blood-diamonds-eight-years-marange-massacre/>
7. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers des terres, des pêches et des forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. 2018.
8. McKeon N. "One Does Not Sell the Land Upon Which the People Walk": Land Grabbing, Transnational Rural Social Movements, and Global Governance (On ne vend pas la terre sur laquelle les gens marchent : accaparement des terres, mouvements sociaux ruraux transnationaux et gouvernance mondiale). Paru en anglais dans Globalizations en 2013. pp. 105-122. Doi : 10.1080/14747731.2013.760911
9. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers : un guide d'apprentissage pour les organisations de la société civile. Organisation pour l'alimentation et l'agriculture. 2018.
10. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Réflexions sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Éditions Hart. 2011.
11. Chartes C. Making the Declaration Work: The United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples (Faire fonctionner la Déclaration : la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones). IWGIA. 2009.
12. Claeys P, Edelman M. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales. Le Journal des études paysannes. 2020. pp. 1-68. Doi : 10.1080/03066150.2019.1672665
13. Bernauer T, Böhmelt T. National climate policies in international comparison: The Climate Change Cooperation Index (Politiques climatiques nationales - comparaison au niveau international : The Climate Change Cooperation Index. Science et politique de l'environnement. 2013. pp. 196-206. Doi : 10.1016/j.envsci.2012.09.007 : https://ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/gess/cis/international-relations-dam/Publications/Documents/2012/Bernauer_and_Bohmelt_2013.pdf

14. Buhaug H, Nordkvelle J, Bernauer T, Böhmelt T, Brzoska M, Busby JW, et al. One effect to rule them all? A comment on climate and conflict (Un seul résultat pour une question? Un commentaire sur les liens entre le climat et les conflits). *Clim Change*. 2014; 127 : 391-397. <https://link.springer.com/content/pdf/10.1007%2Fs10584-014-1266-1.pdf>
15. Identification des points de pression. [cité le 30 oct. 2020]. Disponible en anglais sur : <https://www.followingthemoney.org/chapter/identifying-pressure-points/>